

56 B 681

9281
3 - SEP. 2001



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU VENDREDI 30 JUIN 1995**

L'an Mil Neuf Cent Quatre-Vingt Quinze, le Trente Juin à onze heures trente, les actionnaires de la Société **LE PROVENÇAL**, société anonyme au capital de quatre millions sept cent soixante dix-neuf mille francs, divisé en cinq mille trois cent dix actions de neuf cents francs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à Marseille (15ème) - 248, Avenue Roger Salengro, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par M. Roger THEROND en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

- M. Philippe ZAGDOUN,
- Mme Anne-Marie LAFFONT LEENHARDT,

titulaires ou représentants du plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs et acceptent ces fonctions.

- Roland BONNEFOY est désigné comme Secrétaire.

Le tout, conformément aux statuts.

Assistait à la réunion, Maître Geneviève GAGNEUIL, Huissier de Justice à Marseille (13001), 11, rue Venture, commise sur ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Toulon, sur la requête de Madame Anne-Marie LAFFONT LEENHARDT.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent cinq mille deux cent cinquante cinq actions, soit plus du quart des actions composant le capital et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, sur l'activité de la Société pendant l'exercice 1994 ainsi que sur les comptes de cet exercice,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement ou nomination d'Administrateurs,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- Les copies des lettres adressées aux titulaires d'actions nominatives ainsi que les récépissés postaux des lettres envoyées en "recommandé A.R.",
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés,
- Les comptes annuels de la société pour l'exercice 1994,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations traitées par les Administrateurs.

Le Président déclare que l'inventaire et les comptes annuels et plus généralement tous les documents devant, d'après la législation sur les sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée, et que la société a satisfait aux demandes d'envois de documents dont elle a été saisie, en application des textes en vigueur.



Lecture est donnée, par M. le Président, du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Puis, le Président indique que les actionnaires disposent dans leur dossier des comptes consolidés, du Rapport de Gestion et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur ces comptes consolidés.

Ensuite, M. le Président et M. Jean-Pierre MILET répondent aux questions écrites qui lui ont été adressées par Mme Anne-Marie LAFFONT LEENHARDT par télécopies en date des 26 Juin et 29 Juin 1995.

Les questions et les réponses sont annexées au présent procès-verbal (feuillet 1 à 31).

M. le Président donne la parole à M. le Commissaire aux Comptes pour lecture des rapports général et spécial, puis il offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Mme Anne-Marie LAFFONT LEENHARDT demande la parole, lit une déclaration et remet au Secrétaire de l'Assemblée une série de documents qui figurent en annexe du présent procès-verbal (feuillet 32 à 41).

Après un échange de vues entre les actionnaires, personne ne demandant plus la parole, M. le Président met successivement aux voix les résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu

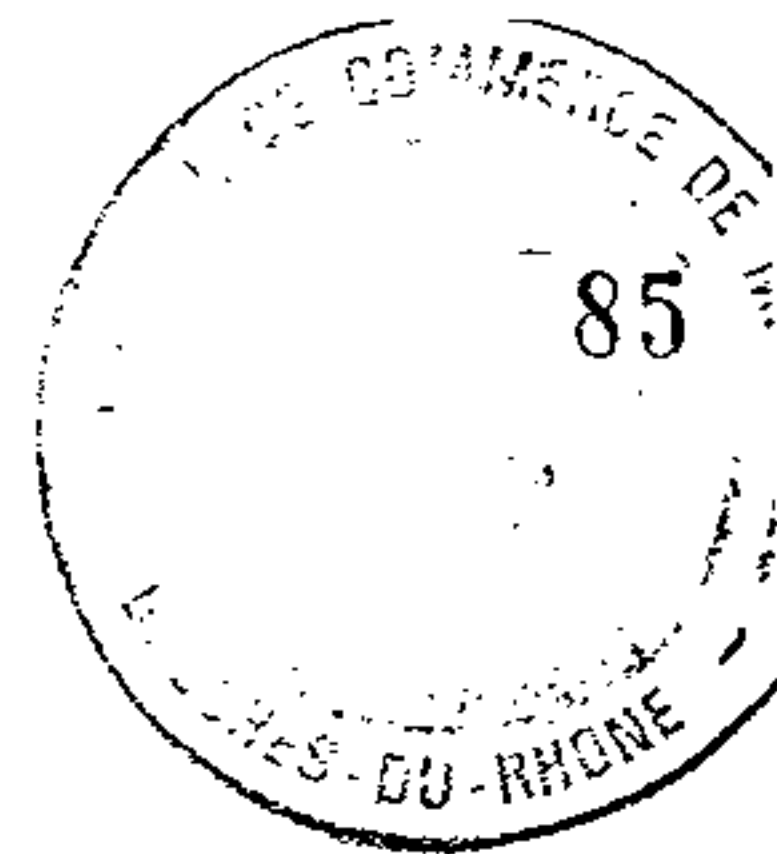
- La lecture du Rapport de Gestion sur l'activité et la situation de la Société et de ses filiales pendant l'exercice 1994 et sur les comptes dudit exercice,
- et la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes dudit exercice comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

VOTE	POUR	4.379 voix
	CONTRE	876 voix
	ABSTENTION	0 voix

Cette résolution est adoptée.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966, telles qu'indiquées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

VOTE	POUR	4.379 voix
	CONTRE	876 voix
	ABSTENTION	0 voix

cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice se montant à 1.004.037,34 F. au compte "report à nouveau".

VOTE	POUR	4.379 voix
	CONTRE	876 voix
	ABSTENTION	0 voix

cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe CAMUS vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une période de six années, qui prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2001, qui statuera sur les comptes de 2000.

VOTE	POUR	4.379 voix
	ABSTENTIONS	876 voix
	CONTRE	0 voix

cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérald de ROQUEMAUREL vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une période de six années, qui prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2001, qui statuera sur les comptes de 2000.

VOTE	POUR	4.379 voix
	ABSTENTIONS	876 voix
	CONTRE	0 voix

cette résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société d'Expertise Comptable A et L. GENOT est arrivé à expiration, décide de le renouveler pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2001 qui statuera sur les comptes de 2000.

VOTE	POUR	4.379 voix
	CONTRE	876 voix
	ABSTENTION	0 voix

cette résolution est adoptée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Alain GENOT, arrive à expiration et confie le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant au Cabinet BDA S.A., pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2001 qui statuera sur les comptes de 2000.

VOTE	POUR	4.379 voix
	ABSTENTIONS	876 voix
	CONTRE	0 voix

cette résolution est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie de cette délibération, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce

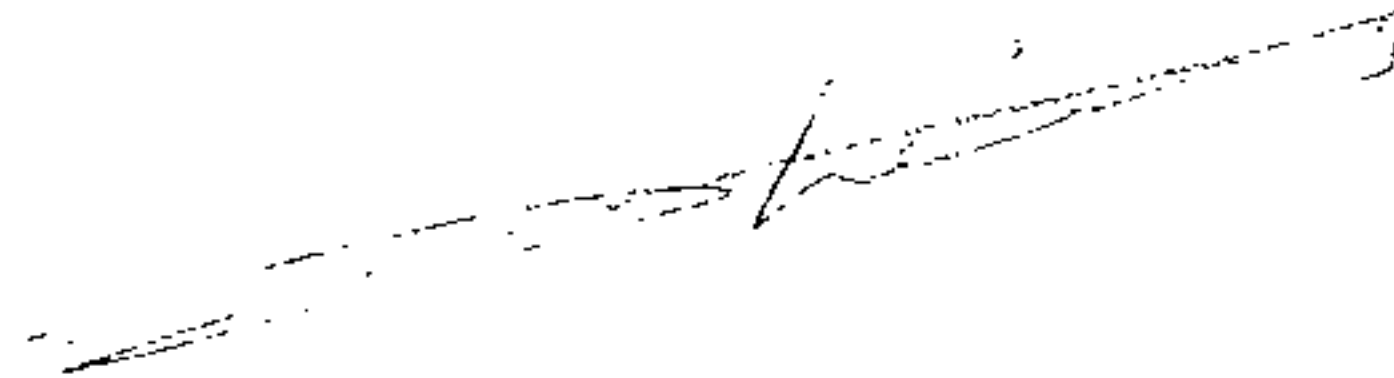
VOTE	POUR	4.379 voix
	ABSTENTIONS	876 voix
	CONTRE	0 voix

cette résolution est adoptée.

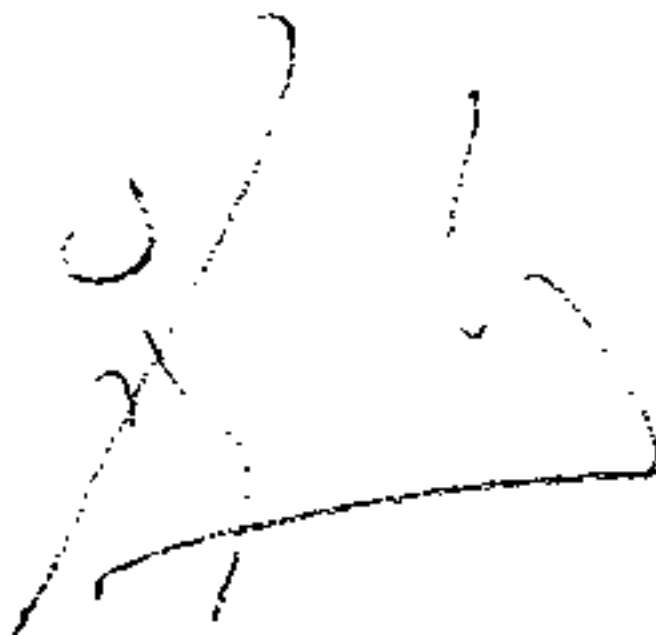
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, M. le Président déclare la séance levée à douze heures trente.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

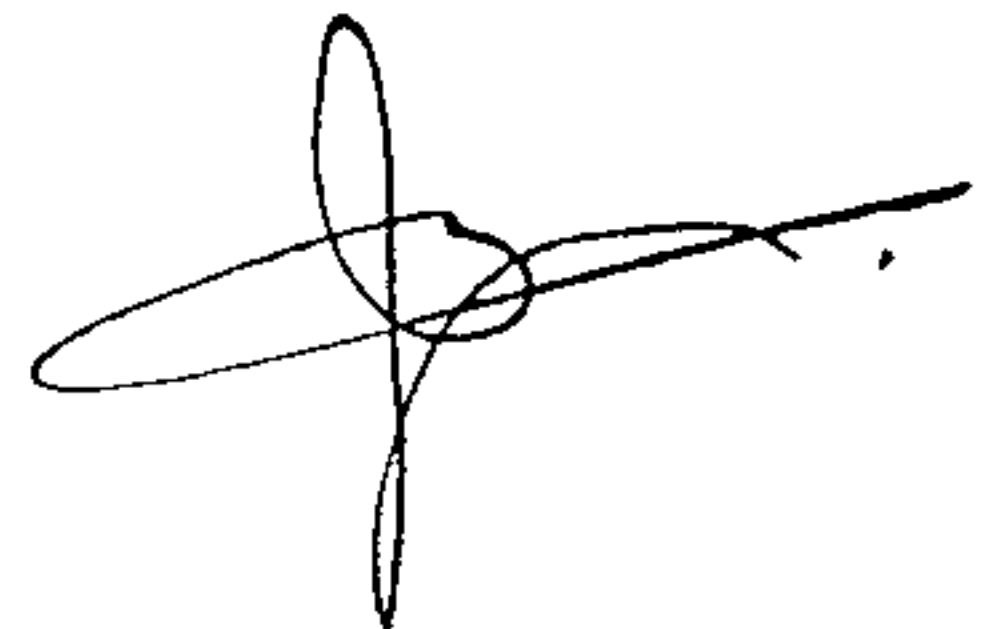
LE PRESIDENT :



LES SCRUTATEURS :



LE SECRETAIRE :



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

